

COMPTE RENDU REUNION

du 4 juin 2019

Présents : T. Peycéré (TP), S. Vergès (SV), D. Vialade (DV), Patrice Cano (PC), C. Pellefigue (CP)

Absents excusés : JP Rouillon (JPR) , procuration à SV ; P Pécapéra (PP), procuration à DV

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 18h35

Ordre du jour :

- Validation CR du 02/04/19
- Délibération: modification statuts Siaep
- Devis en cours
- Demande de subventions
- Point Natura 2000
- PADD - débat
- PLUI : documents de travail
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour.

- **VALIDATION DU CR du 2/04/19**

Pas de remarques

CR validé à l'unanimité

- **DELIBERATION : modification des statuts Siaep**

Le Siaep projette l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site d'Oursbelille afin de produire des énergies renouvelables sur son domaine privé. C'est donc une nouvelle compétence prise qui s'ajoute à la production et la distribution de l'eau. De même qu'à partir des prochaines élections municipales, le nombre de délégué titulaire et la composition du comité syndical se trouveront modifiés.

Les statuts doivent être modifiés en ce sens.

Le conseil **approuve à l'unanimité** la délibération.

- **DEVIS**

Mme le Maire présente les devis en cours pour validation du conseil. Il s'agit de remplacer le système de fermeture des fenêtres de la salle des fêtes et le remplacement du copieur.

* changement du système de fermeture par des loqueteaux sur toutes les fenêtres (celles en place étant défectueuses)+ pose de balai au bas des portes en fer de la salle des fêtes,. Montant du devis présenté par Menuiseries PG : 613,80€ TTC

* changement du copieur : 4 entreprises ont été contactées pour de la location ou achat avec contrat de maintenance. Les montants vont 1056€ à 5238€ pour la location / de 1055€ à 4174€ pour l'achat.

Le mieux disant l'UGAP, est donc retenu pour l'achat avec contrat maintenance sur 5 ans.

Le conseil **valide** ces 2 devis.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

* un courrier de l'AFM Téléthon a été reçu pour organiser une manifestation.

Il serait souhaitable que l'association du comité des fêtes, en lien avec la Mairie, s'occupe d'organiser quelque chose.

* L'AMF a adressé un courrier pour que la commune verse un don à Notre Dame de Paris.

Après discussion, le Conseil décide de ne pas donner suite.

- **FORET COMMUNALE**

Suite à la convention passée entre la Région et Natura 2000, le Lycée Agricole Jean Monnet de Vic a été retenu pour l'exécution des travaux sylvicoles. 2 étudiants de 1ère année de BTS sont venus en Mairie présenter leur projet. Les travaux débuteraient fin octobre, novembre et consisteront au nettoyage de la parcelle, à réduire les plantes invasives, à replanter des nouvelles espèces d'arbres pour empêcher le développement des robiniers...Un sentier sera réalisé pour permettre l'accès en bord de rivière.

- **DEBAT sur le PADD du PLUI de la CCAM**

Mme le Maire présente le PADD et précise qu'il s'agit d'un projet d'aménagement avec des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricole et forestiers et de la préservation de la continuité écologique.

Il s'agit plus précisément d'orientations concernant l'habitat, les transports, les réseaux d'énergies, le développement des communications numériques, de l'économie et des loisirs, l'équipement commercial.

Il constitue un cadre pour les communes qui souhaitent engager des programmes d'aménagement de territoire.

Ce PADD en relation avec le Plui a été présenté aux élus le 12/02 afin de débattre sur le contenu.

Plusieurs scénarii ont été étudiés pour le développement de l'habitat et le ratio nombre d'habitants-équipements-emploi a été retenu. Pour notre commune, l'objectif de développement des logements attendus est de 0.8 logement par an sur la période 2020-2030 soit 8 maisons. Cela est bien sûr indicatif puisque le foncier doit aussi être disponible et en plutôt en centre bourg.

Les objectifs du PADD :

- ✓ Il faut mettre en œuvre un projet de territoire durable et économe en espace : L'espace agricole doit être de moins en moins sollicité afin d'éviter l'étendue des constructions nouvelles.
- ✓ Accompagner le développement démographique et résidentiel : créer et maintenir l'offre de proximité des services à la population et aux entreprises. Développer les moyens de transports. Améliorer la desserte numérique sur le territoire
- ✓ Promouvoir un développement économique durable en s'appuyant sur les spécificités locales : maintenir les activités commerciales - promouvoir le tourisme- l'innovation- optimiser le foncier à vocation économique- protéger et pérenniser les espaces agricoles et viticoles
- ✓ Préserver et valoriser le patrimoine paysager, bâti et naturel pour une meilleure qualité de vie : protéger les milieux naturels- valoriser le patrimoine bâti- protéger les biens et les personnes des risques naturels- gérer les ressources du territoire

Pour notre commune, au vu des terres agricoles, il sera peu probable d'étendre les constructions au-delà des terrains disponibles en centre bourg.

Le conseil n'émet pas d'observations sur les objectifs du PADD, la commune ayant peu de foncier disponible.

Pour le PLUI, les cartes ont été travaillées avec toutes les communes. Il est bien entendu que cette carte n'est pas arrêtée, des observations et modifications peuvent être encore effectuées. Des questions se posent quant à la réserve foncière « communale » sur un terrain privé qui plus est, se trouve à l'extrémité d'un chemin d'accès privé.

De plus, les objectifs de constructions donnés par le PADD pourraient ne pas être atteints puisque les propriétaires des terrains potentiellement constructibles peuvent ne pas vendre et toujours les exploiter en agricole.

- **QUESTIONS DIVERSES**

SV demande si la réserve à incendie a été remplie : confirmé

SV donne une information sur un courrier reçu du tribunal pour se porter partie civile suite aux dégradations de la salle des fêtes en 2017. Après avoir pris contact avec l'assurance et étant donné le montant des travaux effectués, il est décidé de ne pas donner suite, les mis en cause étant sans doute insolvables.

Pas d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h10